Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20260702-DEL_39_02072026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de LE LESLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 24 juin 2026 **Date d'affichage** : 24 juin 2026

Membres en exercice : 11
Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, PRIDO Franck, BOSCHER Olivier, QUEMENER Audrey, LE LOUËT Johann, LOUTRAGE Nathalie, Lauriane COSSON, Sabine GAREL, Laurence PRIDO, Patrick LOUIS

Absents : néant

Audrey QUEMENER a été nommée secrétaire de séance.

N°39 - 02/07/2026 PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 25 novembre 2025, les élus ont validé la proposition de l'agence STUMM architectures pour l'étude de faisabilité technique et financière.
Dans un premier temps l'agence a réalisé une esquisse avec pour projet le réaménagement de la cuisine et une autre esquisse proposant l'extension sur le côté de la salle.
Les conseillers se sont réunis en plénière le 19 mai dernier et ont rencontré également l'architecte le 11 juin pour des échanges constructifs sur site.
A l'issue de ces échanges, l'agence STUMM a proposé une 3ème esquisse comprenant une extension à l'avant du bâtiment, le remplacement de l'installation de chauffage existante par une pompe à chaleur ainsi que le remplacement du système d'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** un réaménagement de la salle comprenant une extension à l'avant du bâtiment, le remplacement de l'installation de chauffage existante par une pompe à chaleur.
- **DECIDE** de maintenir le système d'assainissement actuel
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de contacter à l'agence STUMM afin de réaliser une étude énergétique
- **FIXE** une enveloppe budgétaire de 250 000 € financée par :
  - ❖ 150 000 € d'emprunt
  - ❖ 100 000 € en autofinancement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Le Leslay, 03/07/2026

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY R.F. CÔTES d'ARMOR